



Le 21 septembre 2021

Mme Lise Thériault
Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3º étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi 96 – Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Madame la présidente,

Alors que s'amorce la consultation sur le projet de loi 96, qui propose des modifications à la Charte de la langue française, la Banque Nationale tient à offrir aux membres de la Commission sa perspective sur le projet de loi, de même que des pistes de réflexion et de solutions sur un aspect précis de ce dernier.

La Banque, dont le siège social est établi à Montréal, compte près de 17 000 employés au Québec, et plus de 26 000 à travers le monde. Elle figure parmi les six banques d'importance systémique au Canada et a des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. La Banque est aussi la principale institution bancaire au Québec.

Elle propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, du courtage en valeurs mobilières, de l'assurance ainsi que de la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale applique de façon volontaire, depuis plusieurs décennies, les dispositions de la Charte de la langue française. De ce fait, elle détient un certificat de francisation et compte un comité de francisation. Au Québec, le français est la langue de travail promue à tous les niveaux de l'organisation. Elle s'assure aussi de pouvoir servir et communiquer avec sa clientèle francophone en français.

La Banque souscrit à l'esprit et à la vaste majorité des dispositions proposées dans le projet de loi 96. La protection et la promotion de la langue française sont importantes pour la Banque et nous souhaitons y contribuer, tout en tenant compte des réalités et particularités du secteur d'activités dans lequel nous évoluons. Par ailleurs, au fil des ans, comme de nombreuses autres entreprises, nous avons aussi su maintenir des communications franches et ouvertes avec l'Office québécois de la langue française (OQLF).



Si nous sommes favorables à plusieurs volets du projet de loi, nous sommes toutefois préoccupés par les modifications prévues aux dispositions contractuelles.

Ainsi, nous croyons que les modifications et nouvelles obligations annoncées à l'article 44 du projet de loi 96, qui propose de modifier l'article 55 de la Charte de la langue française, auront un impact significatif pour l'ensemble des entreprises du Québec, car elles ajouteront au fardeau réglementaire et seront difficilement applicables avec les réalités actuelles de marché. Nous croyons aussi qu'elles risquent d'affecter spécifiquement le marché des dérivés, secteur très important pour le positionnement de Montréal comme place financière internationale.

Nous tenons donc, par la présente, à vous signifier notre appui à la proposition contenue dans le mémoire du Comité de l'infrastructure du marché canadien (CMIC), qui présente le point de vue des principaux participants de marché canadien des dérivés de gré à gré, dont de nombreuses institutions ayant des activités au Québec.

Nous croyons que cette proposition permettra de s'assurer que les participants puissent continuer d'avoir accès à l'éventail le plus large possible d'instruments financiers, aux conditions les plus favorables, et que le Québec maintienne sa position actuelle sur les marchés financiers internationaux, tout en favorisant l'usage, la protection et la promotion de la langue française. Nous sommes aussi convaincus que les amendements suggérés permettront au secteur financier de continuer à opérer de façon efficace à partir du Québec en considérant les réalités propres au secteur, notamment celle des transactions devant être conclues sur des plateformes de négociation sur lesquelles transigent de nombreuses contreparties à travers le monde.

Nous espérons que ces éléments auront pu contribuer aux travaux de la Commission. Soyez assurée que la protection et la promotion de la langue française sont aussi importantes pour nous et que nous voulons continuer d'y contribuer. Nous demeurons bien sûr disponibles pour approfondir les éléments abordés dans cette lettre.

Veuillez agréer, madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Breton

Vice-président, Communications et responsabilité sociale d'entreprise et président du comité de francisation de la Banque Nationale claude.breton@bnc.ca